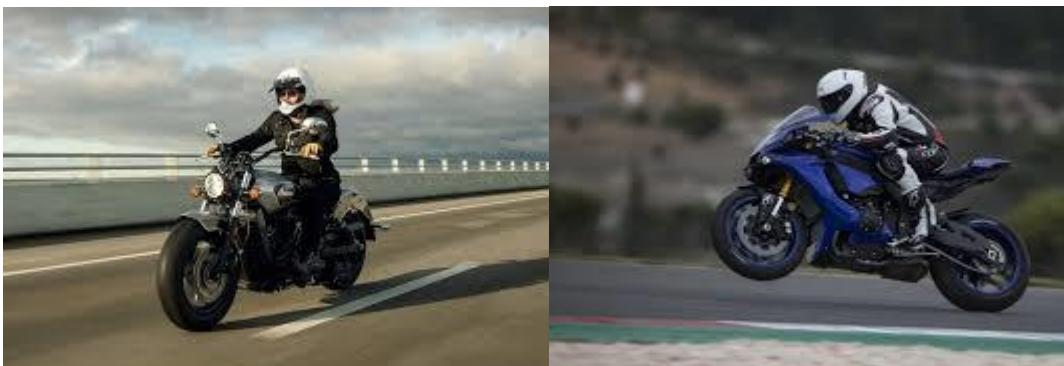


# DOSSIER D'INSCRIPTION

DU SAMEDI 29 AU DIMANCHE 30 JUIN 2019

# ***SALON DE LA MOTO ET DU VELO 2019***

**PARC DES EXPOSITIONS D'ALBI**



# INSCRIPTION

A retourner par courrier avant le **29/04/19** :

SAEM Albi Expos  
Salon de la moto et du vélo  
Parc des expositions  
81 990 Le Séquestre

Ou **par mail** en faisant suivre les chèques par courrier ou par virement (salon moto + nom exposant) :

[contact@albiexpos.fr](mailto:contact@albiexpos.fr)

IBAN : FR76 1780 7006 1101 1216 6080 769

BIC : CCPFRPPTLS

## DEMANDE DE PARTICIPATION

Raison sociale :

Dénomination commerciale (enseigne stand) :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Tél portable :

Tél fixe :

Adresse mail :

Site internet :

Réseaux sociaux :

Activité / Produits (*l'exposant ne sera pas autorisé à présenter d'autres produits que ceux énumérés ci-dessous*):

Code NAF / APE :

SIREN / SIRET :

N° RC/RM :

TVA Intracom :

## FACTURATION (si différent)

Raison sociale :

Dossier suivi par :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Tél portable :

Tél fixe :

Adresse mail :

Site internet :

Réseaux sociaux :

Code NAF / APE :

SIREN / SIRET :

N° RC/RM :

TVA Intracom :

· Je souhaite recevoir **la facture papier** en plus de l'envoie par mail

# INFORMATIONS RELATIVES AU STAND

## RESPONSABLE

Nom et prénom :

Adresse postale :

Code postal :

Tel port :

Ville :

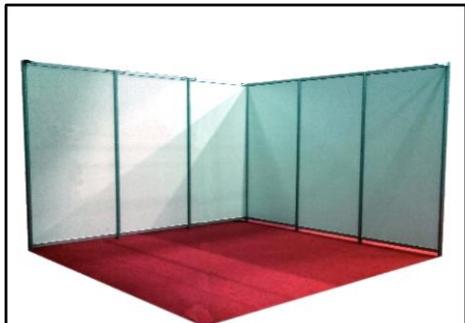
Mail :

### COCHEZ LES CASES SELON VOTRE CHOIX :



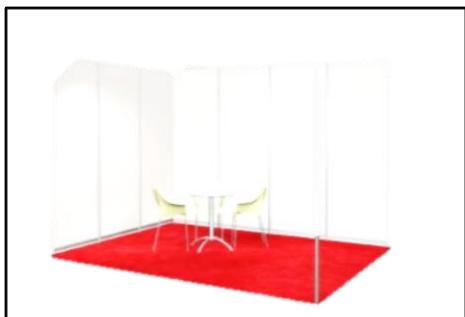
**STRUCTURE 1** : avec cloisons, moquette et raidisseurs.

ou



**STRUCTURE 2** : avec cloisons et moquette.

ou



**STRUCTURE 3** : seulement la moquette.



## REINSEIGNEMENTS DU SALON

Le guide de l'exposant vous parviendra une fois votre dossier accepté. Il contient les dates et horaires de montage et de démontage des stands.

Albi Expos se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à l'organisation de la manifestation : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

L'inscription à la manifestation vous donne droit à la délivrance de badges exposants qui vous seront demandés afin d'accéder au site, notamment lors des phases de montage et démontage. **La délivrance des badges se fera une fois le solde réglé dans sa totalité** lors de votre arrivée pour le montage.

- Nombre de badges exposants : .....
- Nombre de badges montage/démontage : .....

Pour toute installation dépassant 2,5m et/ou nécessitant une accroche au plafond, il est nécessaire d'obtenir l'accord d'Albi Expos.

En tant que professionnel qui propose la vente de bien ou la fourniture de services sur une Foire ou un Salon, vous devez informer vos clients qu'ils ne disposent **pas d'un droit de rétractation** et ce, avant toute conclusion d'un contrat ([article L. 224-59 du code de la consommation](#)).

En pratique, vous devez **afficher**, de manière visible, sur un **panneau** dont la taille est supérieure ou égale au format A3 et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante : "*Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand]*" ([article 1 de l'arrêté du 2 décembre 2014 relatif aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons](#)).

Les **offres de contrat** doivent mentionner la phrase suivante : "*Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon*". L'**encadré** comportant cette phrase doit être situé en en-tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps douze ([article 2 de l'arrêté du 2 décembre 2014](#)).

Si vous proposez en même temps que le contrat, une offre de crédit affecté (c'est-à-dire un crédit destiné à financer exclusivement un achat précis), vous devez informer votre client sur la possibilité de vous rétracter du crédit, dans les **quatorze jours** à compter de l'acceptation de l'offre ([article L. 312-19 du code de la consommation](#)). Cette rétractation entraîne automatiquement la résolution du contrat de vente ou de prestation de services, objet du financement ([article L. 312-52 du code de la consommation](#)).

L'information doit apparaître dans le contrat de vente ou de prestation de services ([article L. 224-62 du code de la consommation](#)). Ce **contrat** doit mentionner, en des termes clairs et lisibles, dans un **encadré apparent**, que :

- "l'acheteur dispose d'un droit de rétractation pour le crédit affecté servant à financer son achat,
- le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité, si l'emprunteur, dans le délai de quatorze jours, exerce son droit de rétractation relatif au crédit affecté dans les conditions prévues à [l'article L. 312-52 du code de la consommation](#),
- en cas de résolution du contrat de vente ou de prestation de services consécutive à l'exercice du droit de rétractation pour le crédit affecté, le vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix".

# TARIFICATION

**Tarif forfaitaire ci-dessus comprenant :** les frais d'inscription, 1 prise de 3 Kw, la structure de stand, la moquette rouge en l'état

FORFAIT STAND	QUANTITE	TARIF HT	TOTAL HT
Stand de 9 m <sup>2</sup> (3 x 3)		200 €	
Stand de 18 m <sup>2</sup> (3 x 6)		280 €	
Stand de 27 m <sup>2</sup> (3 x 9)		360 €	
Stand de 36 m <sup>2</sup> (6 x 6)		440 €	
Stand de 72 m <sup>2</sup> (6 x 12)		520 €	
<b>AUTRES OPTIONS</b>			
1 Rail de spot led ( 1 pour 9 m <sup>2</sup> )		30 €	
Réserve de stand (avec fermeture à clef)		50 €	
<b>TOTAL HT</b>			
<b>TVA (20 %)</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			

**Acompte 50% de la somme totale TTC** à verser obligatoirement pour la validation du dossier, non récupérable pour désistement sauf en cas de force majeure contre justificatif.

**Caution de 100 €** obligatoire, récupérable après état des lieux.

**Tout dossier parvenu au secrétariat moins 30 jours avant la manifestation devra être payé dans sa totalité immédiatement.**

**En cas d'annulation du salon, la totalité du versement sera reversé.**

# ASSURANCE

Je soussigné .....

Entreprise .....

Adresse .....

Conformément au chapitre 10 du règlement général des Foires et Salons en France, certifie :

- avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités civiles découlant de mon activité professionnelle, et couvrant en particulier les risques liés à ma participation à cette manifestation.
- avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant l'ensemble de mes biens mobiliers, matériels et marchandises installées au Parc des Expositions pour la durée de la manifestation, y compris au cours des opérations de chargement, déchargement, montage et démontage, ce pour tous les risques encourus, notamment : vol, perte, incendie, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, casse, tempête, grêle, perte d'exploitation.

Et déclare :

- renoncer à tout recours contre la Sem Albi Expos, organisateur, et la ville d'Albi, propriétaire du Parc des Expositions pour quelque cause que ce soit, et m'engage à obtenir la même renonciation de la part de mes assureurs.

**Fait à**

**Le**

**Signature & Cachet :**

Je soussigné (nom et prénom du signataire ayant la qualité pour engager l'entreprise)

.....

- Déclare réserver un emplacement de ..... m<sup>2</sup> conformément à la fiche tarification ci-jointe.
- Joins un chèque d'acompte de 50 % établi à l'ordre d'ALBI EXPOS, non récupérable en cas de désistement.
- Je joins un chèque de caution de 100,00€ établi à l'ordre de ALBI EXPOS, récupérable en l'absence de dégradations sur le stand le vendredi suivant la fermeture de la Foire.
- Je joins un Kbis de moins de 6 mois ainsi qu'une attestation que les produits que je vais présenter sont fabriqués en France. Dans le cas échéant, il faudra joindre mon adhésion à un organisme de type OFG.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement général, du règlement particulier, de la déclaration d'assurance et du cahier des charges de sécurité et m'engage ainsi que l'entreprise que je représente à m'y conformer. Tous ces documents sont à ma disposition auprès d'Albi Expos.
- Déclare avoir pris connaissance du fait que le solde, payable par chèque avant le 1er mars 2018, sera définitivement acquis par l'organisateur en cas de désistement après cette date.
- Déclare m'engager à remettre au Chargé de sécurité tout élément jugé nécessaire dans le cadre de son intervention et à me conformer à chacune de ses demandes relatives à son cadre d'intervention.
- Déclare m'engager à ne pas dégrader l'emplacement et le matériel mis à ma disposition (moquette, cloisons de stands, ...) et à assumer le coût de réparation des différentes dégradations constatées par les services techniques :
  - Coût d'une cloison de stand : 45,00€ HT
  - Coût du mètre carré de moquette posé : 5,70€ HT

Je m'engage, conformément au règlement, à ce que mon stand soit ouvert pendant la durée intégrale de l'ouverture au public.

**Fait à**

**Le**

**Signature & Cachet :**

# CONTACTS

## ADMINISTRATIF

Albi Expos

[contact@albiexpos.fr](mailto:contact@albiexpos.fr)

05 63 49 28 40

## TECHNIQUE

Jean-Marie GUINEBRETIERE

[technique@albiexpos.fr](mailto:technique@albiexpos.fr)

06 09 42 35 70

## RELATIONS EXPOSANTS

Stéphanie BAUMARD

[evenement@albiexpos.fr](mailto:evenement@albiexpos.fr)

05 63 49 28 40

Pour plus d'informations rendez-vous sur notre site internet :

**[www.albiexpos.fr](http://www.albiexpos.fr)**